

male. Il est avéré qu'il y a eu de l'argent de distribué. C'est la politique qui est au fond de tout cela. Personne ne songeait à se plaindre, quand les compagnies, avant le feu, prenaient en Belgique, ont été de 400-500 francs, une légère augmentation, mais les mineurs voulaient le désordre à tout prix.

— Les ouvriers disent cependant qu'ils ne sont pas assez payés, et je vois moi-même, dans vos relevés de salaires, que la moyenne générale est au-dessous des chiffres que vous accusez.

— Parce que la moyenne générale comprend toutes les parties prenantes, même des petites files qui ramassent des débris de houille à 0,50 par jour. Il faut tout voir. Si vous allez chez un mineur et qu'il vous montre son livret de solde, vous constaterez aussi de ces différences, et le mineur se gardera bien de vous dire, par exemple, qu'il a subi une retenue mensuelle de 10 ou 15 fr., et que cette retenue a pour but, tout en lui procurant pour 5 fr. par mois un loyer qu'il ne trouverait nulle part à un prix si minime, de le rendre, au bout de quelque temps et sans intérêts, propriétaire de la maison qu'il habite. Il vous dira encore bien moins qu'il reçoit gratuitement tous les mois deux hectolitres de charbon pour son chauffage, que nous payons à l'école ses enfants, que nous avons organisé des débris à son usage, et que nous faisons venir, entre autres, des laris d'Amérique que nous lui laissons à 0,75 quand la même qualité se vend dans le pays à 1,40. Qu'on cite d'autres industries où les salaires et les sacrifices soient les mêmes.

On nous reproche la caisse de secours. Mais l'usage que nous en faisons n'a pas besoin, ce semble, d'être justifié, et, en tous cas, nous n'irons pas imiter la compagnie de Lens qui a rendu la mine à ses ouvriers.

Qu'est-il arrivé? C'est que ce capital si utile s'est fondé en quatre-vingt à cent et quelques-uns par tête, et que des nouveaux venus de quinze jours ont mis la main sur une épargne à laquelle ils n'avaient pas droit. Nous y viendrons peut-être. Mais alors notre système changera, et l'ouvrier ne sera plus pour nous qu'un moyen, comme en Belgique, où, tout à fait, le patron manque de commandants, renvoie le mineur sans s'occuper de ce qu'il va devenir, tandis que le mineur, quand l'ouvrage presse, dicte la loi au patron. Ce sera la guerre, mais ce n'est pas nous qui l'aurons voulu.

— Vous ne me ferez pas croire que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes. Si ce n'est pas prouvé que l'ouvrier ait de quel vivre, surtout en raison du dur labeur auquel il est assés.

— L'ouvrier ne peut pas vivre! Eh! monsieur, vous ne faites que passer ici. Il faudrait y vivre vous-même, et suivre le mineur dans son existence. Non-seulement il vit, mais il peut économiser, et la preuve, c'est qu'il fait des dettes, non des dettes de consommation, mais des dettes d'argent, tant ceux qui lui prêtent savent que son état est bon. Maintenant est-ce notre faute s'il dépense un cabaret un franc par jour et cinq le dimanche?

— Autant que cela? — Parfaitement. Le matin, après avoir vidé deux ouais de vin, il se met à son café, il absorbe le genièvre et la bière, puis on se rendant à la mine, deux ou trois autres verres. Au retour, il trouve sa femme qui souvent a négligé sa soupe, et il se met à se quereller. — Il faut convenir aussi que le séjour de la mine est plus fatigant pour donner le goût de l'alcool que celui de la famille.

— Mais pas du tout. On descend à la mine à cinq heures; on remonte à une heure. La journée est libre. Dans quelle profession a-t-on autant de temps à donner au foyer domestique? Notez que, ces huit heures, on les emploie comme on veut, naturellement avec un salaire en proportion de la besogne. Mais n'est-ce rien que cette liberté qui rend l'homme complètement indépendant lui-même? Cela ne vaut-il pas mieux que l'esclavage de discipline automatique qui règne dans certaines industries?

— Oui, mais quel travail! — Voilà l'illusion répandue! voilà ce qui excite, au sein d'un mineur, la pitié des gens qui ont un peu d'âme. Mais il y a cent métiers plus pénibles.

— On travaille à plat ventre. — Quel jeu! on accroupi; mais ce qui serait une fatigue intolérable pour vous devient si naturel au mineur, que vous le voyez aussi souvent sur ses talons que sur une chaise.

— Et le manque d'air? — Il y a au fond des puits une ventilation tellement puissante que vous n'y garderiez pas votre chapeau de paille. D'ailleurs, encore une fois, ce n'est que huit heures par jour. Aimez-vous mieux les verriers ou les cardeurs de laine?

— Et le grimpeur aux échelles! — Encore une fatigue pour les personnes qui n'y sont pas habituées. Mais nous, nous ne grimpons, nous ne grimpons que nos ouvriers, nous ne faisons à l'occasion. D'ailleurs, on remonte autant que possible dans les cages. Mais nous sommes tenus d'être prudents avant tout.

— Ah! j'oubliais le chapitre des dangers. — Eh bien! il n'y en a pas plus qu'ailleurs, mais on en fait plus de bruit. Trois maçons tombent d'un toit, on en parle à peine. Trois mineurs tombent de deux cents mètres, on en occupe beaucoup, si, quand on se tue, la hauteur de la chute attire plus d'attention que la circonstance atténuante ou aggravante, sans compter que les accidents arrivent souvent par l'observation des règlements. Le mineur, en somme, ne pense pas plus à danger que le marin perché sur les vergues.

— Enfin, c'est à donner envie d'en être... Mais je vous finirai cette conversation demain.

Voilà la fin de cette intéressante conversation.

Somaire, 1er août.

A ce moment, nous cheminions paisiblement sur la route de la mine de la vallée de la Loire. Deux mineurs virent à passer; ils saluèrent M. Vuillemin, qui les arrêta et entra en conversation.

— Eh bien! on ne veut donc pas reprendre? — Le gendre ainsi interpellé chercha un peu sa réponse, puis finit par dire :

— Je veux être augmenté; j'ai une femme et quatre enfants; il me faut du pain pour eux. — M. Vuillemin tira vivement un carnet de sa poche :

— De quelle fosse êtes-vous? — De la fosse Notre-Dame. — La fosse Notre-Dame; dans les deux derniers mois, les mines payés, tant d'ouvriers, six mille et tant de descendants, moyenne du salaire, 4,77. Mais vous êtes jeune et fort, et vous avez de la suite pour cinq francs.

L'ouvrier ne répondit rien. L'ingénieur lui montra, au revers de la même note, les prix comparatifs de 1884. Le chiffre 4,77 était remplacé par 3,50. L'entretien s'achève en causant impoiss. « On vient, dit le mineur, d'augmenter le tabac, la viande, le café; c'est nous, les pauvres, qui payons les cinq milliards. »

M. Vuillemin haussa les épaules, et se tourna vers moi :

— Que voulez-vous discuter? Il faudrait commencer par leur apprendre l'a b c. — Vous avez beaucoup d'illusions? — 50 000 en moyenne pour toute la population du bassin. Grâce à nos efforts, cela diminue; mais il y a encore beaucoup à faire.

Un autre ingénieur, auquel je demandais si, en présence de tant d'erreurs, de préventions répandues, la discussion, même publique, ne serait pas une bonne chose, me répondit :

— Certainement, et c'est même le seul moyen que les classes éclairées aient d'éclairer de nouvelles crises, de rendre la bonne harmonie au corps social. Nous sommes convaincus que nous nous entendons avec tout homme intelligent, pourvu qu'il soit sans arrière-pensée.

J'entends qu'on vous reproche quelquefois d'être autoritaires.

— Monsieur, une industrie pareille et un tel personnel ne marchent pas sans un commandement. Ni dans la vie militaire, ni dans la vie industrielle, nous n'en sommes encore à nous parler sur le pied de l'égalité, et cela ne se peut presque jamais, parce que, sur dix individus, neuf n'ont ni le bon sens, ni l'éducation nécessaires pour se rendre à un ordre ou le non manquant. Bien au contraire, plus nous évoluons, plus on gagne à la main. Cette crise est bonne en ce qu'elle rétablit les choses : car, depuis quelque temps, on ne sait quel esprit soufflait; ce n'était que plaintes de la part de nos contre-maîtres, on ne pouvait plus dire un mot aux ouvriers.

Les journaux du Nord publient la dépêche suivante :

Donai, 1^{er} août, 10 h. 32, matin.

Le préfet du Nord au ministre de l'intérieur, à Versailles, et au secrétaire général, à Lille.

Le général Cornet et moi nous arrivons ici, après avoir visité toutes les fosses des environs de Donai, compagnie d'Aniche et compagnie de l'Escarpelle.

Les mineurs, sans être en complet dans les fosses de la compagnie d'Aniche, travaillent en nombre suffisant pour le service de la mine. Dans les fosses de l'Escarpelle, tous les mineurs sont au complet.

La grève est terminée. Le général Cornet et moi nous rentrons ce soir à Lille.

Pour copie conforme : Le secrétaire général : SAZARAC.

NOUVELLES ET BRUITS

L'Avenir national rapporte qu'on se passait ces jours-ci, à l'Assemblée nationale, le calcul suivant, qui montre les réalités cachées sous ce chiffre presque fantastique de 41 milliards :

Pour souscrire 5 fr. de rente, le souscripteur doit déposer immédiatement 14 fr. 50 c., soit 29 fr. pour 10 fr. de rente; soit 290 francs pour 100 fr., soit 2 milliards 900 millions pour 1 milliard de rente.

Un milliard de rente à 6 0/0 représente un capital de 16 milliards 666 millions.

Or, il a été souscrit un capital de 42 milliards; il a donc été déposé comptant au crédit de la France une somme supérieure à

6.350.000.000!

SIX MILLIARDS DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS! PLUS DU DOUBLE DU CHIFFRE DE L'EMPRUNT!

On dit que l'auteur de ce calcul est l'honorable M. Tiersot, représentant de l'Ain.

M. Thiers a reçu une dépêche de l'empereur d'Autriche et une de l'empereur de Russie, le félicitant du colossal succès de l'emprunt.

Le président de la République a immédiatement envoyé aux deux souverains ses remerciements.

Jeudi, à deux heures, les conseils généraux de France avaient déjà envoyé au président de la République soixante-quatre adresses de félicitations à propos de l'immense succès de l'emprunt.

Le départ de M. Thiers pour Trouville est fixé à dimanche; il sera possible cependant qu'il fût remis à lundi.

M^{me} Thiers et M^{me} Dosne accompagneront M. Thiers; deux secrétaires seront aussi du voyage.

Pendant le séjour de M. le président de la République à Trouville, de nouvelles pièces d'artillerie seront expérimentées sur la plage.

M. le général de Cissey assistera aux expériences.

M. le ministre de la guerre vient de faire distribuer aux hommes campés à Roquencourt une nouvelle chaussure. On sait que la guerre est supprimée et remplacée par une demi-botte qui tient le milieu entre le brodequin et le soulier. Une longue marche militaire doit être faite afin d'expérimenter définitivement cette nouvelle chaussure.

Le XIX^e Siècle a reçu, au sujet du procès de M. Bazaine, les détails suivants dont il garantit l'exactitude de la manière la plus absolue :

Le nombre des pièces à examiner s'élève à 3.008. Il y a quatre jours, 1.500 de ces pièces du dossier avaient été examinées et classées. Chaque jour semble aggraver la responsabilité qui pèse sur l'ancien commandant de l'armée de Metz; il paraît d'ailleurs pressentir combien sa défense sera difficile.

A l'impitoyance et au scepticisme des premiers jours a succédé chez lui un sentiment profond de découragement; au lieu de discuter les termes des pièces qu'on lui présente, il les regarde à peine et semble désirer que tout soit bientôt fini.

On a distribué aux députés le rapport de M. Benoist d'Azy, au nom de la commission du budget de 1872, sur la proposition de M. de Jouvencel, tendant à attribuer à l'Etat le monopole de la vente du sel; la commission du budget ne croit pas qu'il ait lieu de donner suite, au moins pour le moment, à cette pensée.

La nouvelle convention postale entre les Etats-Unis et la France est arrêtée.

On vient d'arrêter à Mulhouse un Français en possession d'un coffre contenant tous les instruments nécessaires pour la fabrication de billets de la banque de France. Il avait déjà une provision de faux billets, pour une somme de plus de 3 millions, et il en aurait déjà émis, paraît-il, pour plusieurs milliers de francs. Ces billets sont si bien imités qu'il faut un œil très-exercé pour les distinguer.

Le conseil municipal de Strasbourg dans sa séance du 24 juillet a adopté le rapport de M. Hueber sur les réparations à faire à la cathédrale pour enlever la trace des dégâts occasionnés par le bombardement de la ville. Ces réparations coûteront 270 mille francs.

On assure que le roi d'Italie a décliné l'invitation qui lui a été faite par l'empereur Guillaume d'assister aux grandes manœuvres militaires qui doivent avoir lieu à Potsdam, au mois de septembre.

Le grand duc héritier de Russie est arrivé à Copenhague le 1^{er} août.

Il a été reçu par le roi, la reine, le prince héritier et la princesse sa femme, ainsi que par plusieurs membres du corps diplomatique.

Il se confirme que l'on ne doit ajouter au récit de M. Stanley, concernant sa découverte de Livingstone, qu'une confiance très-médiocre.

La société géographique de Londres refuse de discuter les lettres communiquées par le correspondant du New-York Herald. La portée géographique de ces lettres est trop vague, écrit au nom de la société M. Rawlinson au Times, pour qu'elle soit discutée utilement.

L'Université d'Edimbourg a conféré au chanoine Dollinger le grade de docteur.

Dimanche dernier à ce lieu une importante réunion d'ouvriers à Berlin. La Gazette d'Allemagne du Nord dit que M. Kapell y a fait un long rapport sur l'état précaire de la classe des travailleurs. — Il a soutenu que les forces isolées sont impuissantes vis-à-vis de l'exploitation de l'individu telle qu'elle est faite aujourd'hui. Le système des associations, recommandé par Schulz-Delitsch tourne, en dernière analyse, contre ceux qui s'y soumettent. Les événements les plus récents de l'Angleterre prouvent que les grèves ne sont pas

non plus un moyen efficace de remédier aux maux des ouvriers. La liberté de l'industrie et le suffrage universel devenant également, entre les mains des habiles, des instruments d'oppression, il faut faire de l'agitation socialiste en vue d'envoyer autant de partisans de ce mouvement que possible au Reichstag. Par ce moyen seul l'on fera vivre, avec l'aide de l'Etat, les associations productives demandées par les ouvriers, l'on forcera le capital de se mettre au service du travail, et l'on assurera à chaque travailleur le fruit complet de son labeur.

L'Assemblée a adopté cette résolution.

Pendant le mois de juillet, la dette des Etats-Unis a été diminuée de 31 1/2 millions de dollars. L'encaisse métallique du trésor est de 69 1/4 millions de dollars ou, et la réserve de 16 millions en papier monnaie.

PROPHÉTIES POUR LE MOIS D'AOUT.

On lit dans la Correspondencia, de Madrid, du 30 :

L'astronome de Saragosse, M. Castillo, donne sur la température du mois d'août les renseignements suivants :

Dans les premiers jours du mois d'août, il est probable que les vents du Nord-Ouest souffleront pendant trois jours. Il y aura alors quelques tempêtes et une forte chaleur. Du 13 au 25, les éléments se déchaîneront avec furie, la tempête, l'ouragan, la grêle et les inondations se succéderont pendant deux ou trois jours avec violence. Cette grande révolution atmosphérique sera générale dans de nombreuses parties de l'Europe et de l'Amérique. Il y aura de fortes marées et plusieurs rivières déborderont avec furie pendant les jours indiqués.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 2 août 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à 1 heure 1/2. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée procède aussitôt au scrutin par la nomination d'une commission de 25 membres, chargée de remplir, avec le bureau de l'Assemblée, les obligations énoncées dans l'article 32 de la Constitution de 1848 (commission de permanence).

Le scrutin est fermé à 2 heures 40. Les urnes contenant les bulletins de vote sont transportées dans une salle voisine du bureau de l'Assemblée, où les 36 scrutateurs régionaux feront le dépouillement. Le résultat ne sera probablement connu que vers 4 heures 1/2 ou 5 heures.

L'Assemblée adopte quatre projets de loi d'intérêt local.

L'Assemblée reprend la suite de la discussion du projet de loi concernant les boissons (houilleurs de crû, vinages, alcools dénaturés, cautionnement des marchands en gros et détaillants).

M. Emmanuël Arago a la parole pour développer un article additionnel à l'article 3.

Voici le texte de ce paragraphe additionnel à l'article 3 :

« Pour les vins qui comportent naturellement une force alcoolique supérieure à 15°, l'expéditeur pourra, après déclaration faite à la régie et sous la surveillance des employés, verser de l'alcool ou de l'eau-de-vie, sans que la force alcoolique des vins dépasse jamais 18°; et les alcools ou eaux-de-vie employés à cette opération nécessairement immédiate seront soumis à une taxe de 25 francs par hectolitre au principal. »

L'amendement mis aux voix est rejeté.

Il en est de même d'un amendement de MM. Félix Dupin et Rodex tendant pour l'alcoolisation des vins de Limoux et du vermouth.

Art. 4. — Les alcools dénaturés, de manière à ne pouvoir être consommés comme boissons, seront soumis en tous lieux, à une taxe spéciale dite de dénaturation, dont le taux est fixé au principal à 30 fr. par hectolitre d'alcool pur. Le droit d'octroi sur les alcools dénaturés ne pourra pas excéder le quart du droit de trésor.

Art. 5. — Le comité des arts et manufactures, déterminera pour chaque branche d'industrie, les conditions dans lesquelles la dénaturation des alcools devra être opérée en présence des employés de la régie. (Adopté.)

La disposition de la loi du 21 avril 1832, qui oblige les distillateurs et les marchands en gros établis dans les villes, à présenter une caution solvable qui s'engage solidairement avec eux à payer les droits constatés à leur charge, est rendue applicable pour les taxes générales et locales à tous les distillateurs de profession, et à tous les marchands en gros indistinctement.

La même obligation pourra être imposée par la régie aux personnes qui, faisant le commerce en détail des eaux-de-vie, spiritueux et liqueurs, auraient en leur possession plus de 10 hectolitres d'alcool. (Adopté.)

Art. 5. — Les contraventions à la présente loi et toutes autres contraventions qui, se rapportant à la distillation ainsi qu'au commerce en gros ou en détail des spiritueux, donnent lieu maintenant à l'application des articles 95, 96, 100 et 113 de la loi du 28 avril 1816, seront frappées des peines édictées par l'art. 1^{er} de la loi du 28 février 1872. (Adopté.)

Art. 8 (nouveau). — Les propriétaires fermiers, exploitants et destinataires, pourront, avec l'autorisation du juge de paix, prendre connaissance sur place des livres et registres de la régie des contributions indirectes.

Il est, en outre, un droit de recherche de 1 fr. par compte communiqué.

M. le marquis de Dampierre propose cette modification à l'art. 8 du projet.

Art. 8. — Tout acquit à caution devra porter l'indication des substances avec lesquelles ont été fabriqués les produits qu'il accompagnera et l'acquit délivré sera sur papier blanc pour les alcools de vin, sur papier bleu pour les alcools d'industrie, et sur papier blanc pour les autres.

Les propriétaires, fermiers, exploitants et destinataires pourront... (Comme à l'art. 8 de la commission.)

M. le marquis de Dampierre développe cet amendement dans l'intérêt de la loyauté du commerce des eaux-de-vie de vin.

L'amendement de M. de Dampierre est adopté. L'ensemble de l'art. 8 est également adopté.

M. le président. — Le scrutin a été demandé sur l'ensemble de la loi.

Il est passé au scrutin sur l'ensemble de la loi. Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants, 506
Majorité absolue, 253
Pour l'adoption, 391
Contre, 115

La loi sur les bouilleurs de crû, etc., est adoptée. L'Assemblée aborde ensuite la discussion : le projet de loi ayant pour objet d'attribuer exclusivement à l'Etat la fabrication et la vente des allumettes chimiques, et de la loi du 4 septembre 1871, qui a établi un impôt sur les allumettes.

M. Raudot, pour l'acquisition de sa conscience. — Je dois vous signaler le danger du monopole que veut prendre l'Etat, au point de vue général comme au point de vue spécial dont il s'agit.

ment à l'Etat dans toute l'étendue du territoire. (Adopté.)

Art. 2. — Le ministre des finances est autorisé, soit à faire exploiter directement par les administrations des manufactures de l'Etat et des contributions indirectes, soit à concéder, par voie d'adjudication publique ou à l'amiable, le monopole des allumettes.

M. Paul Morin propose de rédiger ainsi l'article 2 :

« Le ministre des finances est autorisé à faire exploiter directement par les administrations des manufactures de l'Etat et des contributions indirectes, le monopole des allumettes. »

M. Morin repousse la faculté de mettre la fabrication en ferme. Ce serait le retour des fermes générales.

M. Dahirel demande l'ajournement du projet jusqu'après les vacances.

M. Benoist d'Azy, président de la commission du budget, repousse l'ajournement.

Les amendements de MM. Paul Morin et Raudot sont mis aux voix et rejetés.

La question d'ajournement est soumise au vote. L'ajournement est repoussé.

L'article 2 est adopté.

Art. 3. — Il sera procédé à l'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques actuellement existantes dans la forme et dans les conditions déterminées par la loi du 3 mai 1841.

Cet effet, le ministre des finances est autorisé à avancer la somme de 20 millions jugée nécessaire pour pourvoir aux indemnités d'expropriation.

Cette avance sera régularisée au moyen d'un prélèvement annuel sur le produit du monopole. Elle fera l'objet d'un nouveau compte classé parmi les services spéciaux du Trésor.

M. Gasdonne demande la suppression des mots 20 millions pour ne pas fixer un minimum. (Adopté d'accord avec le gouvernement et la commission.)

Art. 4. — Le prix des allumettes fabriquées que la régie des contributions indirectes vendra aux consommateurs ne pourra excéder la fixation ci-après, savoir :

Allumettes par kilogramme, 2 fr. 10 c. tolérance de 10 0/0
en par boîte de 150, 0 fr. 10 c. 5 à 8 0/0
bois par boîte de 60, 0 fr. 5 c. 5 à 8 0/0

Allumettes en par boîte de 60, 0 fr. 10 c. tolérance de 10 0/0
cire par boîte de 60, 0 fr. 10 c. 5 à 8 0/0

M. Paul Morin demande qu'on substitue le chiffre de 2 fr. 50 par maximum au lieu de 2 fr. et que la tolérance soit aussi élevée à 10 0/0.

M. Caillaux, rapporteur, accepte ces modifications, le gouvernement peut aller au-dessous du maximum.

L'art. 1 est adopté avec la modification.

Art. 5. — Les stipulations financières à intervenir, dans le cas de la mise en ferme de l'impôt des allumettes chimiques, seront soumises à l'approbation de l'Assemblée nationale. (Adopté.)

Art. 6. — Quel que soit le mode adopté pour l'exploitation du monopole, l'importation, la circulation et la vente des allumettes demeurent assujetties au régime et aux pénalités établies par les lois des 4 septembre 1871 et 29 janvier 1872. (Adopté.)

Art. 7. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi. (Adopté.)

M. le président donne connaissance à l'Assemblée des résultats du scrutin pour la commission de permanence.

Nombre des votants 469
Majorité absolue 235
Ont obtenu :
MM. le général Frébault 459 voix; Paul Morin 448; Journault 436; Noël Parfait 430; Laboulay 426; Robert de Massy 426; Moreau (Seine) 422; Lucet 408; Perrot 401; Cornélius de Witt 393; Boutin 385; comte Caillet 385; de Kergrist 384.

M. d'Haussonville, 389 voix; Bonpar, 389; de Raimonville, 387; Delpit, 381; Antonin Lefebvre Pontalis, 380; Pagès Dupont, 379 comte d'Abouville, 371; due de la Rochefoucauld, 366; marquis de Mornay, 365; de Mahy, 360; général Changarnier, 355; due de Broglie, 344.

Ces 25 députés sont proclamés membres de la commission de permanence.

L'Assemblée, après quelques explications, passe au scrutin sur l'ensemble de la loi du monopole des allumettes.

Voici le résultat :

Nombre des votants 472
Majorité absolue 237
Pour l'adoption 313
Contre 159

L'Assemblée a adopté.

Arrive la première délibération sur la proposition de loi de MM. Testelin et Descat tendant à autoriser la fabrication et l'émission d'une somme de 40 millions de francs de monnaie de cuivre.

L'émission, d'accord avec la commission et le gouvernement, est réduite à 10 millions.

L'urgence est demandée et accordée par l'Assemblée sur le projet de loi qui est adopté sans opposition.

La séance est levée à 5 h. 45.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Présidence de M. BRUN DE VILLEBERT.

AUDIENCE DU VENDREDI 2 AOUT 1872

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE

ble l'Ecole mulhousienne.

Ce qui était un erreur en 1871, ce qui semblait presque une monstruosité devint une vérité et une nécessité en 1872, grâce aux exigences implacables de la Prusse et à l'interprétation léonine qu'elle donna du traité de paix. Quand, pour continuer leur œuvre dans la ville qui en avait vu les commencements, M. Penot et ses collègues durent, non plus seulement subir l'ombre du drapeau allemand, mais se faire Allemands eux-mêmes, il n'y eut plus d'hésitations; le départ fut décidé.

C'est ainsi que Lyon hérite de Mulhouse. Toutefois tous les professeurs ne viennent pas chez nous. Si MM. Hurbin Lefebvre et Roehrig accompagnent leur directeur, en revanche M. Bloquet va à la nouvelle Ecole de Marseille et probablement M. Baignier s'y rendra également comme sous-directeur. L'Industriel associe, en annonçant leur départ à tous, dit : « Qu'ils emportent avec eux le témoignage de nos regrets, de nos vœux et de nos sympathies, — car ils ont été chers à Mulhouse, et Mulhouse ne les oubliera point. »

Le passé étant la leçon de l'avenir, cherchons quelles ont été les causes du succès remarquable de l'Ecole de Mulhouse.

Pour avoir une bonne école de commerce il faut trois choses : de bons professeurs, un bon programme et des élèves sérieux.

De ces trois on serait embarrassé de décider laquelle est la plus nécessaire; on peut dire seulement que les bons professeurs feront des élèves sérieux, et qu'un bon personnel enseignant arrivera forcément par des expériences et des améliorations successives à constituer à la longue un bon programme.

Il faudrait donc, avant tout, avoir de bons maîtres; cette condition entraînerait

abus de confiance et qu'il avait été acquitté. A l'audience du 2 août, Audouard a comparu devant le premier conseil de guerre, présidé par M. de Conchy, lieutenant-colonel du 7^e de ligne.

M. le capitaine Baretty, substitut du commissaire du gouvernement, a soutenu l'accusation avec autant de modération que de talent.

M. Guillot a présenté la défense, et pour faire connaître le caractère de l'insurrection de la Guillotière et la moralité de certains agitateurs lyonnais, il lit quelques passages d'une brochure intitulée : *l'Empire et la France nouvelle*. Dans cet opuscule, dont il a été déjà parlé, Albert Richard et Gaspard Blanc se déclarent nettement bonapartistes. En voici un fragment :

« Le génie du mal qui s'est abattu sur la France dormait bien tranquille et il ne s'attendait pas à être si tôt réveillé. Les parlementaires ambitieux, les républicains repus qui essaient de représenter le peuple, les prétendants démocrates de toute espèce qui affirment à tout propos leur colère et leur egoïsme ne s'attendaient pas à être troublés au milieu de leur triomphe.

« Heureusement que nous ne sommes pas fusillés, nous, et que nous sommes là pour planter en face d'eux le drapeau, à l'ombre duquel nous combattons, et pour lancer à l'Europe étonnée, malgré les attaques de toutes sortes qui nous attendent, le cri qui sort du fond de cette conscience et qui retentira bientôt dans le cœur de tous les Français !

« Vive l'empereur !

« ... Lorsque nous admettons l'idée républicaine, c'était par pure condescendance envers les républicains. »

Après une délibération de quelques instants, le conseil acquitte Audouard qui est mis en liberté.

Les journaux sont bien malheureux. Il leur est impossible de plaisanter sans qu'aussitôt quelqu'un se trouve pour s'en fâcher ou bien, ce qui est presque pis, pour vous démontrer par A plus B que ce que vous dites à l'air d'une atroce plaisanterie.

Nous avons annoncé dernièrement la fin du monde pour le 5 août. Un de nos lecteurs se donne la peine de nous écrire pour nous expliquer que « pour faire monter la chaleur terrestre à 4,000 deg., il faudrait un rapprochement subit de quelques millions de lieues de la terre au soleil, ce qui ne peut s'accomplir subitement, parce que la terre dans son mouvement autour du soleil, tend toujours à s'en éloigner, qu'il faudrait donc une déviation générale dans les astres, ce que l'on aurait déjà remarqué. »

Nous ne saurions dire combien nous sommes reconnaissants d'apprendre toutes ces choses-là ; seulement, notre correspondant n'est-il pas, à son tour, un peu inconsidéré lorsqu'il nous assure que « la terre devant périr par le froid, puisqu'elle va toujours en se refroidissant, à l'après les calculs de la science, encore plus de 2,000 ans à exister. »

Est-il bien sûr d'avoir suffisamment vérifié la chose.

On nous conseille en terminant de rassurer les familles que nous avons effrayées. Les voilà donc rassurées, n'est-ce pas ?

A l'occasion du procès du comité central et pour remercier les défenseurs des prévenus, les radicaux lyonnais organisent un banquet au *Pré-aux-Clercs*.

Voilà la copie des lettres d'invitation à cette agape patriotique :

Citoyen !

Vous êtes prié d'assister au dîner offert aux avocats républicains de passage dans notre ville, qui aura lieu le jeudi 8 août à 5 heures 1/2.

An *Pré-aux-Clercs* (cours Vignon prolongé). (Près la gare de Guebois).

Edmond Fournier, Tony Loup, Lucien Sautet, Benjamin Pasquier, Blanchon, Couteville, Saumier.

Nous avons pu enfin entendre hier, sans crainte d'outrage, le tambourinaire que M. Berlier a engagé pour ses soirées de Bellecour.

Est-ce bien tambourinaire qu'il faut dire ? N'est-ce pas plutôt *gambouzeur* ? Car le tambourin de M. Buisson ne lui sert qu'à titre tout à fait accessoire et ne lui est utile que comme accompagnement. Son galoubet à trois trous, comme tous les galoubets, mais avec ces trois trous, M. Buisson arrive à des effets surprenants ; par malheur il s'est laissé séduire par les grandes variations de nos thèmes populaires, et les a préférées aux ravissantes mélodies de sa belle Provence : c'est un tort suivant nous.

Picot, l'aveugle Picot, qui était plus *faiseur* et se courait plus *seur* que lui, avait exploité ce genre avec beaucoup de bonheur.

Avant de s'y lancer, M. Buisson ferait bien de prendre d'abord un peu de l'assurance, indispensable aux artistes de nos jours, sans laquelle il est impossible d'atteindre la perfection.

Combien nous préférons la mélodie qu'il a jouée seul à ces interminables variations sur le *Carnaval de Venise*, dans lesquelles il ne devra se risquer que lorsqu'il sera complètement familiarisé avec son public. Mais comme combien nous préférons encore une de ces chansons provençales, si originales et si gracieuses, ou bien une de ces danses entraînantes où excellent les jolies filles d'Eyguierou d'Istire, lorsque, réunies en file, chaussées toutes de souliers à grandes boucles, vêtues de leur *dollet* qui laisse leurs bras à nu et caresse leur taille en rappelant les stoles flottantes des Lacédémoniennes, elles dansent leur *révêge*, leur *morsque*, leur *farandole* et toutes les figures imaginées par leur bon roi René.

C'est ainsi qu'il produira des effets charmants et qui seront appréciés. A en juger d'ailleurs par l'engouement dont il est déjà l'objet de la part de la majorité du public, nous pouvons lui prédire un succès moins bruyant peut-être, mais plus flatteur et plus raffiné assurément.

L. B.

Demain dimanche, à deux heures et demi, nouveau concert à la salle de conférences de l'Exposition.

Espérons que, cette fois, la pluie ne s'en mêlera pas. Les dégâts qu'elle a faits avant-hier ont été réparés.

Les personnes invitées au premier concert et à plus forte raison celles qui y avaient payé leur place sont priées de se présenter à cette seconde séance.

Le théâtre des Nouveautés annonce enfin pour ce soir la première représentation des

Bergande.

Nous remarquons sur l'affiche que M. Gourdon n'a plus « créé » mais seulement joué le rôle de Falsacappa à Paris. Notre note aurait-elle produit son effet ?

L'exposition reprend pour demain soir les *Pirates*, de M. Henri (?) si malheureusement interrompus par l'orage dimanche passé.

L'administration des concerts de Bellecour a l'honneur d'informer le public que ces concerts auront lieu tous les soirs, lorsque le temps sera favorable, cela jusqu'à fin août.

A partir d'aujourd'hui ils commenceront à 8 heures 1/4 *à l'air précis*.

M. le général Chareton, député de la Drôme, était hier dans notre ville.

Naturellement, il a visité l'Exposition. M. Chareton est presque Lyonnais ; étant simple commandant du génie, il est resté dans notre ville près d'une dizaine d'années.

Encore un mari qui tue l'amant de sa femme.

Nous devrions peut-être dire le prétendu amant, car le rôle joué par celui-ci en cette circonstance est tellement singulier qu'on se demande si le malheureux n'a pas été la victime d'une vengeance projetée contre celle qui n'avait peut-être pas voulu se donner à lui.

Voici les faits :

M. C., commis voyageur, grande rue de la Guillotière, 104, était hors de Lyon quand sa belle-mère lui envoya une lettre qu'elle venait de recevoir.

M., le signataire de cette lettre, déclarait que pendant huit mois, il avait été l'amant de M^{me} C.

M. C. arrive à Lyon ; son premier soin, sans rien dire à sa femme, est d'aller voir M., sur la demande du mari, accepte de lui faire une déclaration écrite de ce que contenait sa lettre à la mère de M^{me} C., et même d'être confronté avec cette dernière.

Is vont, hier soir, ensemble chez C., M^{me} C. est présente donc que je n'ai pas été votre amant, lui dit M.

Si je le soutiens !, répond la femme indignée ; mais prouvez-le donc... après huit mois de relations, ce doit vous être facile.

Des preuves !... Oh ! c'est bien simple et je'en donnerai qu'une...

Et M., lança à l'adresse de M^{me} C., un outrage tellement grave, que son mari, saisissant un revolver, lui brula la cervelle.

La mort a été instantanée.

Le procureur de la république, immédiatement prévenu, s'est transporté sur les lieux du crime. M. C. a été mis en état d'arrestation ; il n'a fait d'ailleurs aucune résistance.

La foule a stationné devant la maison jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La complainte de Bernard ! Hier on n'entendait que ce cri dans les rues.

Nous avons eu la curiosité de nous procurer l'ouvrage. Elle est illustrée de deux vignettes, la *photographie* du crime, comme dit le marchand, et celle du curé exhortant le condamné.

Comme vérification ce n'est ni mieux ni plus mal que les autres pièces de ce genre ; c'est-à-dire fort mauvais.

Habitants de la campagne.

De la ville et des faubourgs, Je viens en ce triste jour Vous apprendre ce que l'on gagne A faire le libertain ; Cela vous cause bien du chagrin.

C'est par cette leçon hautement morale qu'elle débute :

Sur les belles rives du Rhône, Dans un pays enchanté Où tout n'est que gaieté Avant qu'on eût connu l'homme Qui devait par intérêt Immoiler Benoît Paret...

Voilà l'histoire commencée. Elle conclut :

L'argent est une belle chose, Mais ce ne fait pas le bonheur, Car si l'on n'a pas de cœur On ne sert pas à grand chose, Et quand même des sous l'on a On peut être un scélérat.

Le premier train de plaisir de Paris à Lyon doit partir aujourd'hui de Paris, à 9 heures du soir.

Le prix des places est, aller et retour, de 35 fr. en 2^e classe, de 25 fr. en 3^e. Les prix ordinaires sont de 94 fr. 60 pour les secondes et 75 fr. 40 pour les troisièmes, tant pour l'aller que pour le retour.

L'arrivée à Lyon aura lieu demain à 11 h. 50 m. du matin. Le retour de Lyon lundi à 2 h. 35 du soir, et l'arrivée à Paris mardi à 4 h. 35 du matin.

M. Drossette, curé de la Ville, est nommé curé de Brassin.

M. Cheminal, curé d'Avenas, est nommé curé de la Ville.

M. Chanteloube, vicaire des Sauvages, est nommé vicaire à Yzeron.

M. Dugaret, vicaire à Châtillon-d'Azergues, est nommé vicaire à Andrieux.

M. Bret, vicaire à Andrieux, est nommé vicaire à Châtillon-d'Azergues.

M. Bellard, nouveau prêtre, est nommé vicaire aux Sauvages.

M. Theveaux, ancien curé, est décédé le 27 juillet, dans sa quatre-vingtième année. (Semaine ecclésiastique.)

BORCHES-DE-RHONE. — Un horrible assassinat vient d'être commis à Marseille.

Mercrès, dans la soirée, deux Italiens, nommés Rinaldo et Lanfranchi, se présentèrent rue Fontaine-des-Vents, 13, chez un ancien gendarme et le prièrent de leur accorder l'hospitalité pour une nuit.

Le malheureux gendarme eut l'imprudence de les recevoir, et le lendemain matin, au lever du jour, il était trouvé assassiné ; il avait reçu neuf coups de couteau.

La police fut immédiatement avertie. Un des coupables, Lanfranchi, a été arrêté jeudi matin, à six heures, dans un état de nudité complète ; il était blotti dans un bateau.

Quant à Rinaldo, il n'a pu être arrêté encore. Ses vêtements ainsi que ceux de Lanfranchi ont été retrouvés dans la maison où le gendarme a été assassiné. Ils auront été probablement dérangés au moment où ils commettaient le crime, et se sont hâtés de fuir.

AIN. — Un incendie considérable a éclaté dans la nuit du 27 au 28 juillet, à Miribel.

Deux maisons, des écuries et hangars, du blé en gerbe, du foin, des harnais, des instruments aratoires, des animaux de basse cour, des grains et des farines, des tonneaux, des voitures, des meubles ont été la proie des flammes.

Par suite l'évacuation du mobilier, deux vols ont été commis au préjudice des incendiés. La perte totale est évaluée à 20,000 francs.

Les belles espérances de la moisson ont déjà eu leur influence sur le prix du pain.

A Lyon, quelques boulangers viennent, à partir du 1^{er} août, de lui faire subir une diminution de 2 centimes. Le prix est donc ainsi fixé :

Pain blanc, 45 cent. le kilog.
Pain de ménage, 40 "

On s'étonnait généralement du silence gardé ces temps-ci par les Magasins de Nouveautés à la Ville de Lyon ; c'est qu'on ignorait que cette immense Maison était en voie de transformation et de renouvellement.

M. Jules Daboneau, seul propriétaire actuel et fondateur de cette Maison exceptionnelle, heureux et fier de son œuvre, se complait à la grandir encore. Sans se laisser éblouir par les avantages extraordinaires dont il a fait jouir depuis quinze ans sa nombreuse clientèle, il croit qu'il y a plus à faire dans l'avenir.

C'est pourquoi il compte donner de nouveaux soins au choix des employés, montrer un nouveau zèle et une nouvelle ardeur pour accroître ses assortiments, en multipliant les variétés et les offrant aux acheteurs dans les conditions les plus favorables et avec la politesse la plus exquise.

A cette fin, soit pour répondre aux demandes des nombreux visiteurs que l'Exposition attire dans notre ville, soit pour satisfaire aux besoins de la clientèle habituelle, il mettra en vente très-prochainement des assortiments considérables de toutes sortes d'étoffes à des prix d'autant plus bas que les uns sont basés sur l'inventaire de dissolution de société, et les autres, le résultat d'achats tout récents faits dans des conditions qui peut seule expliquer la stagnation des affaires sur les places de fabrique.

Ces marchandises n'étant point encore toutes arrivées, une annonce ultérieure donnera quelques détails à leur sujet et fera connaître le jour d'une grande exposition extérieure et de la mise en vente.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière du Barry de Londres.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalscière du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purgations, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foyes, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plushow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 25 août. Monsieur, — La Revalscière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout, je désirais la mort, j'avais des poussées de maux de cœur, et je n'usais que de trois aliments. C'est la Revalscière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIER, marchand.

Cure N° 62,845.

Erainville (Seine-Inférieure), 27 novembre. Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalscière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. Bonnet, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 60 kil., 32 fr. 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 tasses. — La Revalscière rend apaisée, digestion, sommeil, énergie et chair fortes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 575 tasses, 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoyez contre bon de poste.

Pharmacie centrale, 57, rue Bourbon. Varvande, épicière, rue de Lyon, Napoléon frères, place de Lyon. Verpillieux-Millou, rue de Lyon, 48. Cherblanc, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9. Redet, Perret, Poussin, Brun, Gambet, Turlet, épiciers, 16, rue Neuve. Girin, Verran, Chaurat, Fayolle frères, Armandy, Balandin et Sabourant, Boissonnet, pharmaciens ; J. Girard, épiciers-herboristes, rue Chamaiss, 14 ; Barband, épicière, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 25, place Vendôme, Paris.

Le Vin de Bernard se place au premier rang des préparations toniques et ferrugineuses. Les médecins français et étrangers le prescrivent avec le plus grand succès. Ordonné contre les pâles couleurs, sang faible, époques difficiles, digestions pénibles, épuisement, amaigrissement, névroses, etc. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

DECEDES

Les amis et connaissances des familles MOUTON-DUBOIS, RICHARD et BACHET-ASSCHER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Charles André-François MOLLIERE

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu dimanche, 1^{er} août, à 1 heure trois quarts précis.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Sala, 5, pour se rendre à l'église d'Ainay, et de là, au cimetière de Loyasse.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

LYON, le 3 Août 1872

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ÉTRANGER	ITALIE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PERSIE	POIDS
20	Organsins	12	4	1	1	1	1	1	1	1649
19	Trames	9	6	1	1	1	1	1	1	1423
36	Grèges	19	8	6	1	1	1	1	1	2445
5	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Laines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
84		31	41	7	9	2	19	7	1	5517

BALLOTS PESÉS

2	Organsins	12	4	1	1	1	1	1	1	1649
19	Trames	9	6	1	1	1	1	1	1	1423
36	Grèges	19	8	6	1	1	1	1	1	2445
5	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Laines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
84		31	41	7	9	2	19	7	1	5517

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1^{er} du mois. 324

Dernier numéro des laines. 76

Dernier numéro des ballots pesés. 76

AUBERNAIS, 2 Août.

9	Organsins	12	4	1	1	1	1	1	1	1649
2	Trames	9	6	1	1	1	1	1	1	1423
4	Grèges	19	8	6	1	1	1	1	1	2445
2	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17		31	41	7	9	2	19	7	1	5517

SAINT-ETIENNE, 2 août 1872.

7	Organsins	12	4	1	1	1	1	1	1	1649
9	Trames	9	6	1	1	1	1	1	1	1423
1	Grèges	19	8	6	1	1	1	1	1	2445
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17		31	41	7	9	2	19	7	1	5517

BALLOTS PESÉS

1	Organsins	12	4	1	1	1	1	1	1	1649
2	Trames	9	6	1	1	1	1	1	1	1423
4	Grèges	19	8	6	1	1	1	1	1	2445
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17		31	41	7	9	2	19	7	1	5517

4 Décreuses. 1 Grèges

11 Ouvrées. 3 Moulinées

AVIGNON, 2 Août.

1	Organsins	12	4	1	1	1	1	1	1	1649
2	Trames	9	6	1	1	1	1	1	1	1423
4	Grèges	19	8	6	1	1	1	1	1	2445
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17		31	41	7	9	2	19	7	1	5517

BALLOTS PESÉS

» Trames	» »
4 Grèges	190 09
4 Total	190 09

